

Angynail

Saint Amand Les Eaux



Livret d'accueil

Angynail formations
Stagiaires - 2024

Bienvenue !

*Vous êtes concerné par une session de formation proposée par mon organisme et
Je vous souhaite la ou le bienvenu(e) dans mon centre de formation !*

*Ce livret a été conçu pour vous fournir toutes les informations nécessaires pour que votre expérience de stage soit
enrichissante et réussie.*

*Vous trouverez dans ce livret les principales informations nécessaires
au bon déroulement de votre parcours de formation .*

1. *Présentation de l'organisme de formation*

2. *Notre offre de formation*

3. *Équipe pédagogique*

4. *Organisation logistique*

5. *Accessibilité*

6. *Déroulement de la formation*

7. *Règles de fonctionnement*

8. *Les méthodes pédagogiques*

9. *Les techniques et pédagogies*

10. *Programmes de formation*

11. *Organigramme*

12. *Contacts*

13. *Règlement intérieur*

14. *CGU*

Présentation du centre de formation
Angynail[®] Formations
Saint Amand les eaux

Madame Lecoeuvre Angélique est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 325 921 110 59 auprès du préfet de la région Hauts de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Historique et missions :

Je suis Lecoeuvre Angélique responsable de l'organisme de formation spécialisé dans la prothèse ongulaire. J'exerce le métier de prothésiste et de styliste ongulaire depuis 2011 et suis toujours en activité à ce jour.

J'accompagne les professionnels à mieux prendre en charge les sujets liés à ces thématiques dans leurs pratiques quotidiennes.

Cette prise en charge se fait directement dans le milieu professionnel, l'apprenant est baigné dans un contexte professionnel et non pas dans une salle de cours à proprement dite.

Tout est mis en œuvre pour vivre une expérience de formation très professionnelle.

Je précise que les apprenants ne pourront pas s'entraîner sur ma clientèle, les journées présentielles obligatoires se feront dans le salon sans client en formation courte.

Pour les formations longues et les nombreux entraînements pratiques présentielles sur des mains d'entraînements, il se peut que la clientèle soit exposée à l'apprenant dans le seul but de vivre l'ambiance de salon et analyser la communication et les comportements rattachés à l'éthique professionnelle du métier.

À la demande du prescripteur et en fonction des actions de formation, Angynail[®] Formations à Saint Amand les eaux peut intervenir dans les différents champs d'actions du métier de prothésiste ongulaire.

Mes offres de formation “catalogue”

Angynail Formations organise des formations sur-mesure dans le domaine de la prothèse ongulaire.

Les formations se déroulent en théorie distancielles E-learning, en Pratique distancielle évaluée à distance et en Pratique présentielle évaluée à chaque jour de présence.

Les formations s'organisent au 433 rue du Gros Pin 59230 Saint Amand les Eaux.

La formation à laquelle vous allez participer répond à une demande précise de votre organisation ou une initiative personnelle.

La personnalisation s'est faite à la suite d'un rendez-vous téléphonique ou présentiel ainsi que d'un questionnaire de positionnement qui a été téléchargé via le site internet Angynail® Saint Amand Les Eaux.

Celui-ci a déterminé :

- La présentation du programme synthèse
- Le thème à traiter,
- Le contexte et les enjeux,
- Les objectifs pédagogiques souhaités,
- Les méthodes pédagogiques privilégiées (E.Learning + journées en Présentielles)
- La durée de la formation en tenant compte de votre environnement professionnel.
- Des règles à respecter
- Si concerné à un accueil adapté à un handicap précis, n'empêchant pas l'apprentissage et la pratique du métier.

L'ensemble de notre catalogue est accessible sur mon site internet

<https://angynail-formation.webnode.fr/>



Équipe pédagogique

- Lecoivre Angélique – Gérante et directrice d'Angynail® Salon de prothèse et de stylisme ongulaire à Saint amant les Eaux

Madame Lecoivre Angélique est formatrice indépendante.
Elle accompagne la professionnalisation de novices et des professionnels.

Responsable de l'organisme de formation Angynail® Formation, elle organise, encadre et anime les actions de formation pour un nombre maximum de 3 élèves dans son salon.

Elle s'est professionnalisée dans les techniques de :

- Certificat de styliste ongulaire obtenu en 2011
- Design sur ongles, Création de Bijoux d'ongle exclusivité Angynail®,
- Aquarium nail, Bagues et bijoux en Gel UV
- Nail Art simple, incrustations paillettes, feuille d'or, argent et cuivre.
- Colorimétrie, Pigments poudres « bio » et création et adaptation des couleurs.
- Formes d'ongles Artistiques et Nail art complexes, Broderie et Piercing exclusivité Angynail®
- Nail Art « Aquarelle sur ongles », « peinture acrylique sur ongles »
- Nail Art One Stroke
- Nail Art 3D, 4D moules, reliefs et Effet Alu repoussé
- Nail Art blooming, foil,
- Chrome, Sweet bloom, Caméléon
- Stamping nail art et Water Décals
- Effet sucre, Pull.
- Effet phosphorescent « Glow in the dark » et fluorescent poudre et USP
- Création Gel 3d toutes les couleurs « bio » à la poudre. Exclusivité Angynail®

Contact : <https://angynail-formation.webnode.fr/>

Téléphone : 06.87.31.41.96

Organisation logistique

Notre organisme contacte toujours les stagiaires par mail à J-7 en retransmettant les informations essentielles liées à la formation.

Angynail Formations pour les interventions en externe.

Angynail® s'assure auprès de l'entreprise où elle peut se rendre :

De :

- La conformité des locaux selon la réglementation prévue en termes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité,
- La mise à disposition de matériels bureautiques type paperboard, marqueurs paperboard, vidéoprojecteurs, câbles d'alimentations électriques demandés lors de l'entretien de préparation de la formation, des mains d'entraînements, des matières premières nécessaires à la reproduction des démonstrations, des outils pour ce faire également.
- Du matériel de base pour la pratique présentielle en salle de cours type tables manucure, lampes UV, éclairage, mains d'entraînements et matières adaptées. Si l'apprenant inscrit dans l'organisme dans lequel elle intervient est équipé complètement des tous les outils et matière premières nécessaires à la reproduction alors la demande devra quand même être disponible en cas d'oublie de l'apprenant de son matériel propre.
- Pour l'entreprise le matériel ci-dessus sera fourni par l'entreprise demandeuse. La Formatrice distribuera ses connaissances pratiques et théoriques en suivant le programme fourni et y apportera ses expériences propres aux besoins.

Ou bien auprès de l'apprenant dans l'organisme Angynail® :

- La conformité des moyens personnels et techniques pour suivre la formation dans les meilleures conditions. Sachant que le matériel pour exécuter la pratique présentielle est fourni par Angynail® Formations. Il faudra que l'apprenant prévoise une connexion internet, un téléphone et une boîte mail Google avec Drive et un accès à la plateforme You tube avec une création de compte gratuit directement liée au compte Google Drive. Cet adresse mail Google doit impérativement être à jour et coordonner avec les informations fournis par l'élève à la formatrice.

Madame Lecoeuvre Angélique est votre interlocutrice pendant la formation et elle est responsable pour toute question relative à l'organisation de la formation.



Accessibilité

Toutes mes formations sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicaps mineurs qui concordent avec la possibilité d'exercer le métier et entrent dans les prérequis d'admissibilité. Je veillerai au respect des conditions d'accueil en fonction des locaux adaptés ou réorienterai vers les services de la MDPH et de l'AGEFIPH.

Accessibilité autour de la salle de cours

Mon salon peut recevoir une personne en fauteuil roulant mais n'a pas d'accès au WC adapté* (Voir Accès sanitaire PMR).

Mon salon est calme et ne produit pas de bruits excessifs sa situation géographique le lui permet. (Lisière de forêt) L'extérieur est sécurisé par des barrières, entretoises et portails qui peuvent se fermer à clé. Le jardin avant est accessible par tous pendant les pauses et est en retrait de la route.

En cas de non utilité des WC pour des raisons adaptées médicalement (sonde urinaire), il sera possible d'effectuer la formation pratique présentielle car l'accès est possible avec des espaces de girations d'1m50 et plus, des places de parking sont directement placées devant le salon, l'accès à l'entrée est bitumé et plat, l'entrée du salon n'a pas de marche et possède une double porte ouvrable pour l'accès.

*Accès aux sanitaires adaptés avec WC PMR si besoin est, la formation en présentielle pratique pourra se dérouler dans un espace de coworking avec accès aux PMR, loué et réservé en fonction des dates disponibles et d'une adaptation planning de formations qui en découle.

Accessibilité salle de cours

Le son est Direct (émis par une source humaine ou matériel ponceuse non bruyante) et les surfaces sont spéculaires (les murs, parois.).

Du mobilier chaussé de patins acoustique si besoin en (Salle Co-working)

En salon propre mobilier non déplaçable, chaises à roulettes non bruyantes.

Les cloisons garantissent l'isolation phonique, la suppression de la lumière du jour par les parois vitrées avec volets et « lampe lumière » de travail adaptée réglable.

La Réduction de la stimulation visuelle est en place par l'absence de couleurs vives et agressives.

Accessibilité technologique IA

L'accessibilité aux cours théoriques se fait en distanciel via des Modules consultables pendant la formation en dématérialisé sous format PDF ne nécessitant pas de déplacements ni de prise de notes.

Ils peuvent être lu par un assistant et ou grossit par zoom disponible dans le PDF.

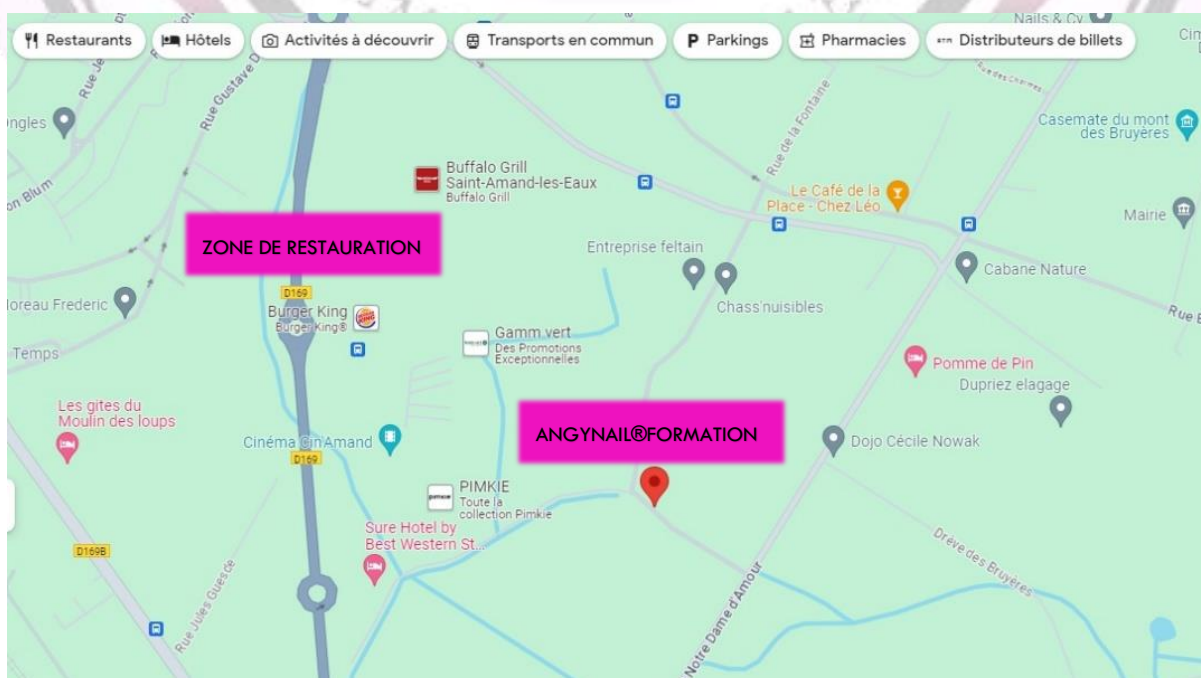
Accessibilité sécurité

La sortie de secours est directement disponible. Le salon est muni de 2 grandes fenêtres et est situé au RDC.

La formatrice ayant plusieurs formations de premiers secours et en équipe, ayant une formation antérieure de prise en charge des malades, de prompts secours incendie en tant que sapeur-pompier et ayant travaillé dans le milieu médical urgent (SAMU) à la capacité de pouvoir répondre aux problèmes d'urgences et de premiers secours. Elle est également titulaire d'un monitorat de secourisme obtenu pendant son activité antérieure de Sapeur-pompier. (10 ans)

Accessibilité Points de restauration

Les points de restauration sont disponibles à moins de 5 minutes du salon et possèdent eux aussi des accès PMR. (Zone activité commerciale Leclercq Saint Amand les Eaux)



Accessibilité hôtellerie et traiteur

Hôtel du Casino de Saint Amand Les Eaux : <https://www.hotelsaintamand.com/>

Auberge le Kursall Saint Amand Les Eaux : <https://www.lekursaal.com/>



SAINT AMAND LES EAUX

Contact Handicap

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, pour évaluer, anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec le référent handicap. C'est également valable pour la réorientation.

Madame Lecoeure Angélique

<https://angynail-formation.webnode.fr/>

Téléphone 06.87.31.41.96

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH : Association de gestion du fond pour l'insertion des personnes handicapées

27 bis rue du Vieux Faubourg 59000 Lille

Tel : 08000 11 10 09

E.mail : haut-de-france@agefiph.asso.fr



MDPH Maison départementale des personnes handicapées du NORD

Antenne MDPH de Valenciennes

Immeuble Philippa de Hainaut

160 Boulevard Harpignies

59300 VALENCIENNES

Tel : 03.59.73.73.73

Mdph.lenord.fr

E .mail : https://mdph.lenord.fr/site/dac_50770/accueil

Déroulement de la formation

Avant le début de la formation, la ou les stagiaire(s) reçoivent un mail de convocation dédié à la formation **7 jours avant.**

Ce mail recoupe les informations suivantes :

- Le programme détaillé de la formation,
- La convocation spécifiant les horaires, le lieu de la formation avec le plan si nécessaire ;
- Notre règlement intérieur avec les coordonnées du formateur en charge de votre session.

Pendant le présentiel pédagogique, en complément du suivi du programme distanciel, des ajustements seront effectués pour assurer la bonne réalisation de la formation et vous serez régulièrement sollicité pour formuler vos éventuelles insatisfactions, difficultés ou contraintes.

Une feuille de présence appelée « émargement » sera signée par vous et Madame Lecoeure Angélique par Demi-journée de formation en présentiel et en distanciel.

Important !!

Ces émargements justifieront de la réalisation de la formation et de votre présence et ils sont obligatoires.

En fin de formation, il vous sera proposé de remplir un questionnaire de satisfaction.

La prise en compte de vos réponses permettra l'amélioration de la qualité des formations ultérieures.

Une attestation de suivi de formation, une attestation de présence, un bilan pédagogique et un bilan de compétences, vous seront remis à l'issue de la formation mentionnant la durée, la nature de la formation, les objectifs...



ATTESTATION

Règles de fonctionnement

Les formations représentent un moment de partage entre les stagiaires et le formateur, dans le respect de chacun.

Il est donc essentiel :

- De respecter les horaires de formation et les temps de pause.
- De ne pas manger, ni fumer dans le salon
- En cas d'absence, de prévenir le formateur Au 06.87.31.41.96 ou par SMS
- D'émarger la feuille de présence le matin et l'après-midi **Obligatoire**
- De participer activement aux échanges au cours de la formation en distancielle E.Learning et présentielle
- De respecter la parole des autres participants et d'adopter un comportement bienveillant.
- De garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe ou la clientèle.
- D'oser demander des explications quand les choses ne deviennent plus très claires,
- De respecter l'environnement de formation,
- De donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer,
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur.

Gestion du temps



Respect de tous



Organisation



Un à la fois !



Participation



Etre au travail



Modalités pédagogiques

Contenu de votre formation

À l'inscription au programme de formation que vous allez suivre, vous avez renseigné (ou votre employeur) un questionnaire de positionnement* et d'analyse afin de :

* (téléchargeable sur site <https://angynail-formation.webnode.fr/>)

- Valider les objectifs de la formation que vous allez suivre
- Anticiper les connaissances et les compétences visées
- Exprimer d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou une question technique particulière.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés tel un handicap physique ou la maîtrise de la langue française.

Une assistance peut-être envisagée et selon disponibilité au préalable et au cas par cas.

Une convention de formation a été éditée pour chaque type de formation et à laquelle a été annexé le programme détaillé de la formation choisie, mettant en parallèle les objectifs de formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants.



Convocation à la session de formation

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par email (ou à votre employeur).

Elle mentionne :

- *Le titre de la formation*
- *Le nom de la formatrice*
- *Les coordonnées de votre contact Angynail® Formations à Saint Amand les Eaux*
- *Les objectifs opérationnels visés*
- *Les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis*
- *Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation.*



Démarches pédagogiques

Mes démarches de formation sont personnalisées et s'intègrent à l'intérieur d'une action globale qui déploie les compétences acquises dans le travail au quotidien.

Le questionnaire de positionnement et d'analyse de votre besoin de formation que vous m'avez fait parvenir a été analysé.

Si vos demandes sont d'intérêt général et entrent dans le champ du programme que vous avez choisi, elles sont intégrées par la formatrice au contenu de la formation.

Déroulement de votre formation

Le déroulement de votre formation peut varier en fonction de plusieurs facteurs tels que la durée de la formation, le sujet traité, le niveau des participants, les objectifs visés, l'adaptabilité de l'apprenant.

Cependant, voici un aperçu général du déroulement typique d'une formation Angynail® Formations.

Identification des besoins de formation : Avant le début de la formation, j'identifie vos besoins spécifiques en tant que participants ou en tant qu'organisme demandeur.

Cela se fait par le biais d'un questionnaire de positionnement puis par une primo-évaluation des compétences actuelles, (Nommée : Auto-évaluation 1) pour le ou les stagiaires concernés par la formation.

Conception du programme : Une fois les besoins et niveau de formation identifiés, le programme de formation conçu pour répondre à vos besoins pourra être adapté. Cette réadaptation se fera toujours avec l'accord du stagiaire.

Cela implique des objectifs précis de la formation, le choix du contenu à enseigner, de décider des méthodes pédagogiques à utiliser et de planifier la durée de la formation.

Préparation des ressources : Avant le début de la formation, la formatrice prépare les ressources nécessaires pour la pratique présentielle et distancielle, telles que les préparations de matériels en adéquation avec le module, les présentations, les documents de support, les exercices pratiques, questionnaires, les devoirs maisons...

Accueil des participants : Les premiers jours de formation en distancielle, les participants sont conviés à apprendre la théorie via des notifications par mail et à consulter les PDF modulaires.

Ils pourront apprendre à leur rythme pour enfin, grâce à un lien intégré, répondre à un questionnaire en rapport avec la théorie qui vient d'être apprise. Cela validera le passage au module théorique suivant.

L'obligation de réponse aux questionnaires valide les étapes de formations et permet à la formatrice de suivre et adapter l'apprentissage de l'apprenant.

Pour la pratique présentielle, les participants sont accueillis et informés sur les objectifs, le programme et les attentes de la formation.

Présentation du contenu : Le contenu de la formation est présenté aux participants en utilisant diverses méthodes pédagogiques telles que des présentations, des discussions avec la formatrice et ou « en groupe », des études de cas, des démonstrations commentées, etc.

Exercices pratiques : Les participant(e)s ont l'occasion de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises par la théorie distancielle E. Learning à travers des exercices pratiques, des reproductions de démonstrations, des simulations ou des études de cas concrets.

Feedback et évaluation : Tout au long de la formation, la formatrice recueille des feedbacks des participants pour évaluer leur compréhension (Questionnaires de fin de module) et ajuste le contenu si nécessaire. À la fin de la formation, une évaluation finale (Questionnaire de satisfaction à chaud) et formelle est réalisée pour mesurer l'efficacité de la formation et recueillir des suggestions d'amélioration.

Suivi et évaluation post-formation : Pour un suivi clair l'apprenant aura des comptes rendus analytique de son travail en pratique présentiel mettant en avant les points à améliorer s'il y en a.

Suivi et évaluation post-formation : Après la formation journalière présentielle, des devoirs seront proposés afin que le stagiaire soit toujours occupé même en distanciel à s'entraîner à la maison avec des directives précises et des obligations de résultats.

Un suivi est effectué pour évaluer l'impact de la formation sur le travail des participants et identifier les domaines où des actions supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les compétences acquises. (Bilan de compétences)

La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles dans un ou plusieurs domaines à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle.

La formatrice s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants.

En résumé, le déroulement de mes formations implique :

- Une planification minutieuse, la présentation des contenus en rapport avec les sessions.
- La mise en place des activités pratiques présentielles et pratique distancielles.
- L'obligation de réponse aux évaluations en suivi continue par questionnaires de fin de module.
- L'obligations des devoirs maison avec photos à l'appuie pour les corrections précises
- De deux auto-évaluations (Début et fin de formation) pour m'assurer que les objectifs de formation sont suivis, appris et atteints.
- Bilan de compétences devoirs et bilan de compétences fin de formation.



Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées par la formatrice pour enseigner et faciliter l'apprentissage des participants sont les suivantes.

Exposé magistral : La formatrice présente les concepts, les informations ou les compétences aux participants de manière structurée et organisée. Cela peut impliquer l'utilisation de supports visuels tels que des diapositives PowerPoint, des tableaux blancs, vidéos...etc.

Apprentissage par la pratique : Les participants acquièrent des compétences en pratiquant directement ce qu'ils ont appris. Cela peut se faire à travers des exercices pratiques, des simulations, des jeux de rôle, des études de cas, des projets pratiques, des mises en scène, etc.

Apprentissage collaboratif : Le(s) participant(s) travaillent en « groupe » pour résoudre des problèmes, discuter de concepts ou réaliser des tâches. Cela favorise l'échange d'idées, la collaboration et le développement de compétences sociales telles que la communication et le travail d'équipe.

Méthode démonstrative : Le formateur montre aux participants comment effectuer une tâche ou utiliser un outil par une démonstration commentée puis les participants reproduisent cette action par la suite. Cette méthode est utilisée pour enseigner des compétences pratiques telles que l'utilisation de la ponceuse, la manipulation d'outils, l'hygiène et la sécurité.

Apprentissage par la découverte : La(e)s participant(s) explore(nt) de nouveaux concepts (liberté d'exécuter une technique lorsqu'elle est acquise en entraînement présentiel ou résolvent des problèmes par eux-mêmes, guidés par des questions ou des activités fournies par le formateur. Cela favorise l'autonomie et l'engagement des apprenants dans leur propre apprentissage.

Enseignement en ligne ou à distance : Les participants accèdent au contenu de la formation via des plateformes en ligne, des vidéos préenregistrées, des webinaires, des forums de discussion, etc. Cette méthode permet la flexibilité temporelle et spatiale, mais nécessite également une gestion efficace de l'interaction et de l'engagement des apprenants.

Enseignement individualisé : Le formateur adapte son approche d'enseignement en fonction des besoins individuels de l'apprenant, en fournissant un soutien supplémentaire ou des ressources spécifiques selon leurs niveaux de compétence ou leurs intérêts. (Liens vidéo Astuces, jeu d'images à remplir)

Méthode interrogative : Le formateur pose des questions aux participants pour les encourager à réfléchir, à analyser et à approfondir leur compréhension des concepts. Cela favorise l'engagement actif et la réflexion critique.

Il est courant que la formatrice combine plusieurs méthodes pédagogiques dans une même formation pour répondre aux différents styles d'apprentissage des participants et atteindre les objectifs d'apprentissage de manière efficace.

Chaque formation s'organise autour d'une alternance de séquences théoriques et pratiques ainsi que des différents apports didactiques.

Chacun de ces apports pédagogiques fait l'objet d'un compte rendu par le formateur et d'un débat sur l'expérience vécue.

Il en est de même pour les évaluations intermédiaires des acquis réalisés à la fin des modules séquentiels.

Les méthodes pédagogiques visuelle, auditive, manuelle et passive font référence à différentes approches d'enseignement et d'apprentissage qui se concentrent sur les différents modes de traitement de l'information par les élèves.

Il est important de noter que les individus ont souvent des préférences différentes en matière de style d'apprentissage, mais qu'une approche équilibrée qui intègre plusieurs méthodes peut être la plus efficace pour atteindre un large éventail d'apprenants.

La formatrice peut donc utiliser une combinaison de ces méthodes pour maximiser l'engagement des élèves et faciliter leur compréhension et leur rétention des informations.



Ressources documentaires

Selon le programme de la formation, il vous est remis durant la formation des ressources documentaires qui sont des supports utilisés pour fournir des informations, des références et des matériaux aux participants d'une formation.

Manuels et guides : Un Lexique PDF contenant des définitions détaillées sur le sujet de la formation est distribué aux participants au début de la formation pour les aider à comprendre les termes et concepts enseignés. L'apprenant peut donc consulter ce « Lexique professionnel » à tout moment de sa formation.

Présentations PowerPoint ou diaporamas : Les diaporamas sont utilisés pour présenter visuellement les informations clés, les concepts et les données lors des séances de formation. Ils incluent du texte, des graphiques, des images et des liens vidéo explicatifs et démonstratifs pour rendre le contenu plus accessible.

Documents de support : Des documents supplémentaires tels que des fiches techniques, des études de cas, des exercices pratiques, des listes de contrôle, des devoirs corrigés sont fournis aux participants pour les aider à approfondir leur compréhension et à appliquer les concepts enseignés.

Ressources en ligne : Des liens vers des sites web, des vidéos, des tutoriels en ligne et d'autres ressources numériques sont partagés avec les participants pour leur permettre d'accéder à des informations supplémentaires et à des exemples pratiques utiles à leur installation professionnelle.

Supports visuels : Des schémas sur tableau blanc, des infographies et d'autres supports visuels sont utilisés pour illustrer des concepts complexes, des processus ou des données lors des présentations ou des discussions en classe.

Modèles et exemples : Des modèles de documents, des exemples de projets ou d'autres exemples pratiques sont fournis aux participants pour les aider à appliquer les compétences acquises lors de la formation.

Supports interactifs : Des outils interactifs tels que des quiz en ligne, des simulations, des jeux, des échanges de discussion sont utilisés pour encourager l'engagement des participants et renforcer leur apprentissage.

La formatrice sélectionne et fournit des ressources documentaires pertinentes, bien structurées et accessibles pour soutenir efficacement l'apprentissage des participants tout au long de la formation.

Présence et assiduité

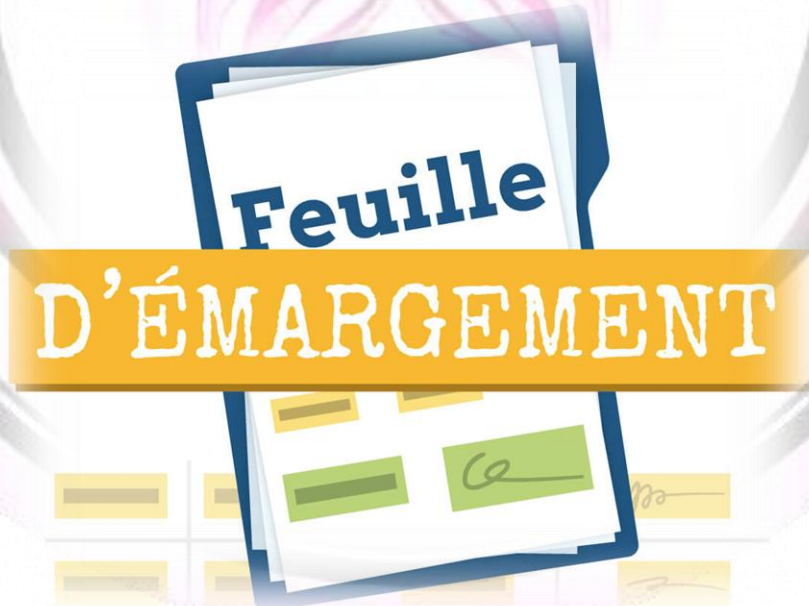
Les horaires de formation en présentiel fixés ne peuvent pas être modifiés et restent maintenues pour chaque séquence.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par une feuille d'émargement collective ou individuelle pour le présentiel et le distanciel.

Les feuilles d'émargement doivent être obligatoirement signées par demi-journée de présentiel et suite à l'exécution des questionnaires Google Forms insérés directement en lien hypertexte à la fin de chaque module à contrôler.

(Par Module (Nbr 7) pour (x) sous modules correspondants)

*La signature du dit document PDF « émargement distanciel théorique Module (x) » et de son renvoi à l'organisme donne accès au module théorique distanciel suivant.
Sans signature de l'émargement l'accès est bloqué.*



Contrôle des connaissances

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des apprentissages.

Elle est réalisée sous forme de Questionnaire et elle est notée sur 50.

Une moyenne exigée de 25/50 donne accès à la partie pratique à évaluer ensuite.

La formatrice formalise les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre sur une attestation de fin de formation qu'elle vous remet après correction des évaluations finales.

L'attestation de fin de formation vous appartient.

Elle est à conserver car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie Professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

Le cas échéant, l'attestation de compétences vous est remise (ou à votre employeur) dans les 15 jours après la formation après son enregistrement par le service administratif d'Angynail© Saint Amand Les Eaux.

En cas d'échec aux épreuves d'examen des compétences, La directrice d'Angynail® Saint Amand les Eaux vous contacte (ou votre employeur) afin d'analyser la situation et la recherche d'une solution de formation complémentaire si besoin afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves d'examen.



Evaluation de la satisfaction

En fin de formation en présentiel, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation que vous venez de suivre.

Celle-ci se déroule individuellement en ligne, en cliquant sur le lien d'invitation personnelle de connexion que vous recevez par mail de Angynail Formations® Saint Amand les Eaux

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels qui étaient à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Les appréciations que vous formulerez font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées.

Angynail Formations® dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement.



Moyens techniques & pédagogiques

Les moyens techniques et pédagogique sont principalement constitués des éléments suivants :

- Alternance de théorie et de cas pratiques
- Des ressources et apports complémentaires peuvent être communiqués à l'apprenant, à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.
- L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Les moyens techniques et pédagogiques se réfèrent aux outils, aux méthodes et aux stratégies utilisés pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage dans divers contextes éducatifs.

Technologiques :

Ordinateurs, téléphone tablettes et autres appareils électroniques pour l'accès à l'information et aux ressources en ligne.

Plateforme vidéo privée à accès autorisé pour l'enseignement interactif et la pratique des compétences.

Tableaux blancs (TBJ)

Plates-formes d'apprentissage en ligne (LMS) pour la diffusion de cours et la gestion des activités d'apprentissage.

Matériels pédagogiques :

Supports dématérialisés pour l'apprentissage continue. Consultable à volonté.

Matériel didactique spécialisé, tels que des mains articulées, main silicones, doigts d'entraînements isolés, plaquettes de silicone techniques.

Instruments précis pour le travail des matières type pinceaux langue de chat, liners, fan brush,

Matériel d'art et d'artisanat pour les activités créatives. (Matières premières et secondaires à incruster)

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, incluant des approches telles que l'apprentissage par problème (Réparation d'une prothèse, travail sur ongles rongés, travail sur ongle traumatisé cicatrisé et ongle post- chimiothérapie.

L'apprentissage par projet et l'apprentissage par l'expérience.

Formation des enseignants :

Sessions de formation et de développement professionnel pour aider les enseignants à maîtriser de nouveaux outils et techniques pédagogiques.

Mentorat et coaching pour soutenir les enseignants dans l'intégration efficace des technologies et des méthodes pédagogiques dans leurs pratiques.

En combinant judicieusement ces moyens techniques et pédagogiques, les formateurs peuvent créer des environnements d'apprentissage stimulants et efficaces qui répondent aux besoins divers des apprenants.



Programmes de formation

Gel, initiation au métier de prothésiste ongulaire »

Programme de formation détaillé

Cours théoriques

7 Modules

Les cours seront distribués en dématérialisés sous forme de PDF power point interactifs avec la méthode E-learning.

A la fin de chaque module se trouve un questionnaire reprenant les sujets d'apprentissage du dit module.

L'apprenant doit impérativement répondre aux questionnaires modulaires qui seront horodatés automatiquement à l'envoi pour prétendre à la suite des modules théoriques de la formation choisie.

C'est également ce qui va prouver l'émargement distanciel modulaire.

Des vidéos astuces et des démonstrations seront échangées sur des liens Vidéo privés
L'apprenant pourra en distanciel apprendre en visuel, en auditif et lecture interactive.

- Module 1 : Présentation du métier
- Module 2 : Les ongles, anatomie de la main et maladies de l'ongle
- Module 3 : Hygiène + risques professionnels
- Module 4 : Exercice du métier et éthique professionnelle
- Module 5 : Différentes prestations prothésie et styliste ongulaire
- Module 6 : Les gels UV
- Module 7 : Gestion administrative et financière

Module 1
Cours théoriques
Présentation du métier

- Historique de l'ongle artificiel (origine, public, techniques, évolution)
- Différence entre ongles ARTIFICIELLS et FAUX ONGLES
 - Méthode résine : principes généraux, mode de dépose
 - Méthode gel UV : principes généraux, mode de dépose
 - Les ongles artificiels en France : Origine, évolution
 - Le Nail Art, Présentation
- Secteur économique actuel, l'ongle artificiel dans le monde : Aperçu des différentes modes / Débouchées, différentes façons d'exercer
 - Environnement professionnel



Module 1

Module 2
Cours théoriques
Les ongles

- *Maladies des ongles*
- *Morphologie de l'ongle*
- *Anatomie de l'ongle, terminologie, lexique et schémas*
- *Mycose de l'ongle*



Module 3

Cours théoriques

Hygiène, sécurité et maladies professionnelles

- **HYGIENE** : Lavage des mains
 - Agents pathogènes : Virus, bactéries, champignons, parasites
- **DÉSINFECTION** : Cutanée, Ustensiles, mobilier, sols, atmosphère.
 - **COMMENT** désinfecter et quels produits adaptés
 - Contamination / Contaminants / Voies de contamination
- Infections bactériennes, champignons, mycoses, traumatismes : Définitions causes, conséquences, symptôme, traitements, attitudes à adopter, facteurs favorisants (Technicienne, cliente, environnement, activité...)
- Risques courants et causes principales des maladies professionnelles et allergies professionnelle. (Cutanée, respiratoire, oculaire) Technicienne et cliente.
 - **SECURITE** : Comment les éviter et / ou les limiter.
- Maladies Professionnelles : Syndromes CTD (Troubles consécutifs aux traumatismes cumulatifs) et CTS (Syndrome du Tunnel Carpien), MST (Maladies sexuellement transmissibles) : Définition, symptômes, traitements
 - Définition de la Décontamination, l'hygiène, la stérilisation, la désinfection.
 - Quand désinfecter et décontaminer
 - Risques en cas d'excès de désinfection : En cas de confusion ou incompatibilité des produits
 - Fréquences de désinfection
 - Elimination des facteurs de contamination dans l'institut (Champignons, parasites, bactéries)



Module 4

Cours théoriques

Exercice du métier et éthique professionnelle

- *Présentation des 4 niveaux professionnels dans le métier avec leurs compétences requises pour chacun d'eux.*
 - *Outils et accessoires*
 - *Les limes / la ponceuse*
(Prothésiste onguulaire / Stylisme onguulaire / Nail-Artiste / Nail Master et consultant)
 - *Accueil de la Cliente*
- *Présentation (Tenue vestimentaire, comportement, propreté de la personne, des locaux, du matériel, du mobilier...)*
 - *La prise de rendez-vous*
- *Conseil, suivi, écoute (Etablir une fiche cliente, questions à poser, informations et conseils à donner)*
 - *Les critères pour accepter la pose en gel ou non, que proposer en remplacement*
 - *Les mineures*
 - *Les explications : Contraintes, informations et conseils à donner à toute nouvelle cliente*
 - *Les risques en travaillant sur une pose effectuée par une autre Prothésiste onguulaire.*
 - *Prestations et ustensiles interdits sans CAP ESTHETIQUE*
 - *Termes interdits et sujets à éviter*
 - *Quand arrêter les poses*
 - *Quand conseiller un(e) collègue*
- *La période modèle après formation (Comment trouver des modèles, tarifs modèles, qui sont les modèles, comment évoluer vers des tarifs professionnels et une Clientèle fidèle.)*
 - *Matériel pour commencer l'activité de prothésiste onguulaire*
 - *Les contraintes prothésiques*



Module 5

Cours théoriques

Prestations Prothésiste et Styliste ongulaire

- Définition Pose complète, gainage, remplissage, extension chablon, dépose, réparation, extension de plaque, french et babyboomer, gels peints.
 - Les VSP Vernis semi permanents
 - Savoir dans quels cas les proposer
- Cas particuliers : Ongles rongés et ongles artificiels cassés avec saignements (Conduite à tenir)
 - Refuser une prestation : Pourquoi ?
 - Théorie de la construction en Gel + Protocole.
- Le bombé visible et inversé (A quoi sert-il ? Où le placer et le proportionner ?)
- Explications et schémas : Point C « Curve », point de stress, ligne médiane, Apex, Concave/convexe, proportions des French.
 - Fréquences et respect des temps de remplissages et risques pour la sécurité de l'ongle naturel si non-respect.
 - Critères de l'ongle artificiel, points de contrôle (Façonnage)
 - Présentation des ustensiles, matériel, limes nécessaires à la Prothésie ongulaire
 - Terminologie professionnelle
- Les capsules : Qualités / composition / tailles / Types / les adapter : risques en cas d'erreur (Théorie)
 - Pose de capsules, bulles, démarcations, préparation
- Chablon : Quand les utiliser ? Comment les préparer et les poser / découpage
 - La construction sur chablon (Théorie)
 - Etapes d'une prestation Gel (avec et sans déco)



Module 6

Cours théoriques

Les gels

Notion de chimie : Résine / Gel uv / Primer

- Molécules, monomères, polymères, et tridimensionnels (exemples), catalyseur, composants de base gels et résine
 - Adhérence, adhésion
 - La polymérisation, la catalysation (gel et résine)
- Risques et conséquences de la surexposition, comment l'éviter, risques et conséquences de mauvaises applications, surdosage, emploi abusif / Inapproprié de produits chimiques sur l'ongle et de la peau.
 - Acide méthacrylate, colle cyanoacrylate
 - Primer acide sans acide : Qu'est-ce que c'est ? A quoi sert-il ? Quels sont les risques ?
 - Les gels sans acide
- Les différents gels sur le marché / provenance / fabricants / Viscosités / protocoles / pourquoi des problèmes d'incompatibilité
 - Caractéristiques des gels de qualité et autres (Robustesse / souplesse / tenue dans le temps)
 - Gels auto-égalisant : Principes et inconvénients
- Rapport entre viscosité et densité, explications sur la densité idéale / néfaste d'un gel après catalysation : Quelle viscosité pour quel type de construction.
 - Les familles, gammes et types de gels (Caractéristiques)
 - Comment adapter les gammes de gels selon (type, nature, activité, longueur de la cliente)
 - Comment optimiser le rapport qualité gel et rentabilité
 - Les ennemis du gel : En conservation / En utilisation / En entretien
 - Méthode d'application du gel de construction (pinceau ou spot)
- Gels de couleurs : Application, risques, présentation gamme semi permanent (Elargissement de la clientèle)
- Facteurs agissant sur la tenue du gel : Provenant de la technicienne / de la cliente / de l'environnement.
 - Méthodes de dépose gel et résine)



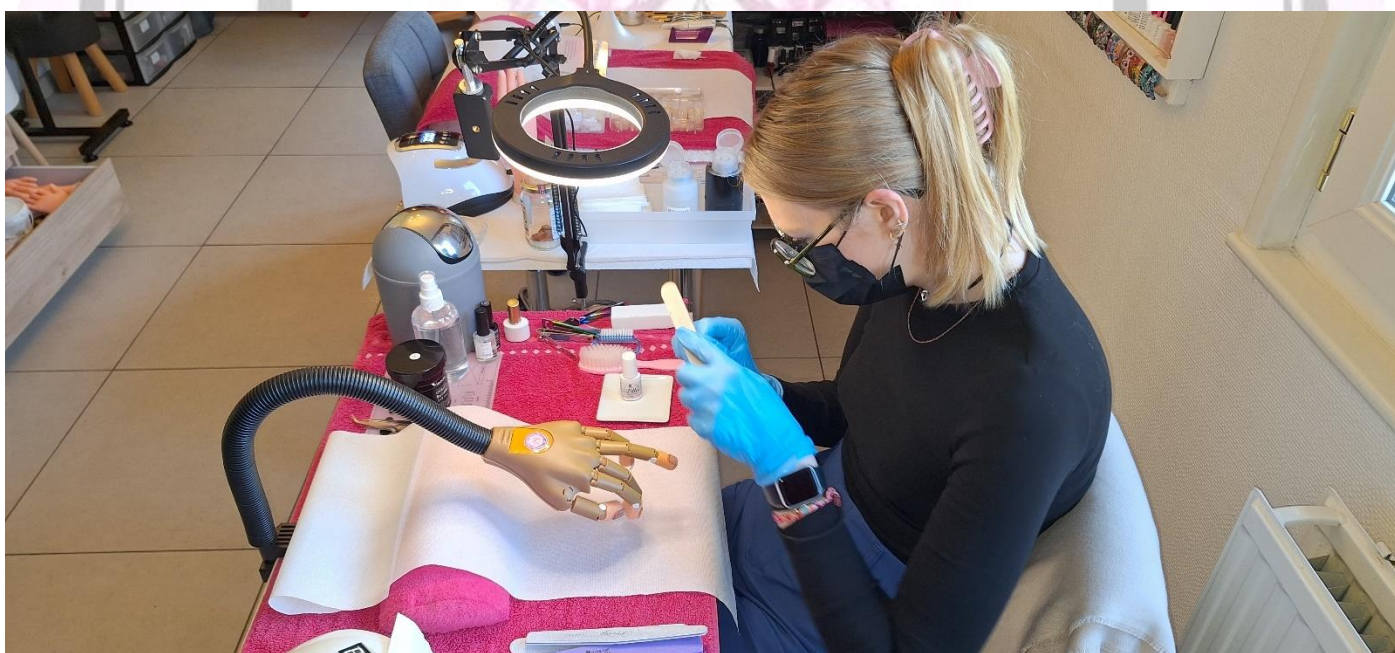
Module 7
Cours théoriques
Gestion administrative et financière

- *Les différents statuts d'indépendants*
 - *Le free-lance (Qu'est-ce que c'est ? / Avantages/inconvénients, règle générales)*
- *Travailler à son Domicile (Qu'est-ce que cela implique ? / Avantages/ inconvénients, règles générales)*
 - *Salarié / Le micro entrepreneur / Travailleur indépendant*
 - *Les Assurances (Enregistrement au Registre du commerce, matériel...)*
- *Comptabilité de l'Autoentrepreneur (Compte bancaire professionnel, Impôt libérateur, l'immatriculation, Tva)*
 - *Définition Siret / Siren / Ape / Kbis/d1*
 - *Devis, Factures, Contrats*
 - *Publicités / Réseaux sociaux / Info-graphisme / Photographie*
 - *Affichage : Nom d'entreprise, logo, réseaux sociaux, Branding*
 - *Fidélisation*
 - *Vente de produits*
 - *Fiche cliente : Explications*
 - *Gestion du planning cliente*



Cours pratiques En 15 modules pratiques

- L'apprentissage de la pose de prothèses ongulaires sera effectué exclusivement sur mains d'entraînement dans un premier temps puis sur modèle humain selon disponibilité des modèles et avec du matériel technique comme le Chablon et la Capsule.
- Le chablon est la véritable technique professionnelle utilisée dans le métier. Il s'adapte à toutes les formes d'ongles naturels qui soient. Contrairement à la capsule plastique pré-moulée (vue et montrée en théorie) et proscrite de par sa composition plastifiée et sa technique de pose à la glue (cyanoacrylate) inadaptée en milieu professionnel.
- Les comptes rendus pratiques et individuels journaliers des élèves se feront sur grille de validation en journée de présentielle Pratique.
- Il sera demandé aux élèves de s'entraîner à la maison en plus de la pratique présentielle, sur des sujets devoirs à thèmes en relation avec l'apprentissage démontré et sur des sujets-devoirs imposés pour le module 7 comme par exemple pour la fiche client et l'élaboration d'une carte fidélité, etc...



Récapitulatif des points essentiels en pratique selon la formation choisie

1. Protocole d'hygiène (poste de travail, ustensiles, cliente, technicienne, matériel)
2. Postures de travail, tenue des ustensiles, exercices de prévention des problèmes liés à l'activité (vision, douleurs musculaires et névralgies, surexposition aux produits)
3. Préparation de l'ongle (Avant toutes prestations Gel UV) ou VSP et Construction de la prothèse en Covering)
 4. Application et ajustement des Chablons
5. Application des différents Gels UV (Adhérence, construction, gels de couleurs, finition)

Initiation à 2 instruments : Pinceau et spot

 6. Construction intégrale d'une extension d'ongle sur Chablon
 7. Construction architecturale précise d'une prothèse sur extension catalysée
 8. Mise en forme des Frenchs et ses différentes formes (plate, normale, smily)
 9. Reconstruction d'une plaque ongulaire pour ongle Rongé
 10. Réparation d'une prothèse à l'aide d'un chablon
11. Mise en forme des bords libres (formes classiques : carré, carré arrondi, rond, amande) naturels ou artificiels.
 12. Remplissage de l'ongle artificiel
 13. Façonnage à LA LIME.
 14. Finitions sans résidu
 15. Dépose des ongles Artificiels et soins après dépose.

Programmes de Formations proposés par Angynail® Saint Amand Les eaux

Formation Premium

Distanciel Théorie 20h + Présentiel (6 heures / jour) 30h soit 5 jours

Cette formation s'adresse à toute personne, désirant découvrir le métier de prothésiste ongulaire et n'ayant jamais effectué de formation.

Cette formation est une version simplifiée d'apprentissage.

Une bonne aptitude manuelle, de la volonté, de la patience et de la détermination sont indispensables.

Pour cette version, il n'est pas conseillé d'avoir des connaissances de bases en prothèse ongulaire.

Cette formation combine le e-learning théorique en distanciel et la pratique présentielle

Elle permet à l'apprenant d'assimiler les connaissances nécessaires dans les meilleures conditions et à son rythme.

La Formation est basée sur les obligations d'apprentissage demandé par Répertoire Nationale des Certifications Professionnelle ainsi que de mon expérience professionnelle personnelle (14 ans d'exercice et toujours en activité)

Cette version aborde la méthode avec capsules à coller.

Objectifs : Faire découvrir les bases du métier de prothésiste ongulaire et la technique sur capsules.

Le contenu du stage

Théorie distanciel 20 heures en e-learning + liens vidéo + questionnaires modulaires

4 Modules théoriques distanciels

Module 1 Présentation du métier

Module 2 Anatomie et maladie de l'ongle

Module 3 Hygiène et Risques

Module 4 Ethique Professionnelle

Chaque Module contient des sous modules précis avec des questionnaires de fin de lecture afin de suivre votre assimilation théorique.

Ils sont définis sur des fichiers "power point" très accessibles et faciles à apprendre.

Les questionnaires sont disponibles via un lien inséré directement dans les modules théoriques.

Ils sont notés sur 20 points et ne sont faisables qu'une seule fois.

Tous les fichiers transmis via un lien ne pourront être partagés, ni échangés, ni vendus ils sont protégés par un copyright dans le cas contraire vous vous exposez à des sanctions pénales. Article L111-1 Article L112-2

Pratique présentielle

5 journées de (6 heures) soit 30 heures

Découverte de la main d'entraînement démo d'installation

Préparation et organisation du poste de travail

Règles d'hygiène et sécurité / Tri des déchets

Présentation des produits utilisés pour cette formation

Protocole de préparation de l'ongle naturel

Choix des limes et du grain

Modelage et façonnage à la lime

Découverte du gel UV / Viscosité

Pose de french

Travail en full cover VSP

Choix des capsules / Préparation / Collage / Limage

Utilisation d'une quillotine

Étapes gainage / Kapping Gel UV sur capsules.

Dépose

Découverte du Nail art basique (Traits, points, paillettes)

Angynail® Formations recommande une formation minimum de 3 semaines pour devenir Prothésiste Ongulaire PERFECT+ et pouvoir s'installer à son compte et connaître 3 techniques différentes de pose (Gel UV sur Capsules, chablon et Acrygel)



Formation Perfect

Distanciel théorie 24 h + Présentiel (6 heures / jour) 60h soit 10 jours

Ce stage s'adresse à toute personne, désirant apprendre le métier de prothésiste ongulair.

Cette formation est une version plus professionnelle d'apprentissage.

Une bonne aptitude manuelle, de la volonté, de la patience et de la détermination sont indispensables.

Cette formation combine le e-learning théorique en distanciel et la pratique présentielle

Elle permet à l'apprenant d'assimiler les connaissances nécessaires dans les meilleures conditions et à son rythme.

La Formation est basée sur les obligations d'apprentissage demandé par Répertoire Nationale des Certifications Professionnelle ainsi que de mon expérience professionnelle personnelle (14 ans d'exercice et toujours en activité)

Cette version aborde la méthode avec capsules à coller et la méthode professionnelle chablons

Objectifs : Connaître les techniques de bases au Gel UV sur Capsules et Chablons

Le contenu du stage

Théorie distanciel 24 heures en e.learning + liens vidéos + questionnaires modulaires

4 Modules théoriques distanciels

- Module 1 Présentation du métier
- Module 2 Anatomie et maladie de l'ongle
- Module 3 Hygiène et Risques
- Module 4 Ethique Professionnelle

Chaque Module contient des sous modules précis avec des questionnaires de fin de lecture afin de suivre votre assimilation théorique.

Ils sont définis sur des fichiers "power point" très accessibles et faciles à apprendre.

Les questionnaires sont disponibles via un lien inséré directement dans les modules théoriques.

Ils sont notés sur 20 points et ne sont faisables qu'une seule fois.

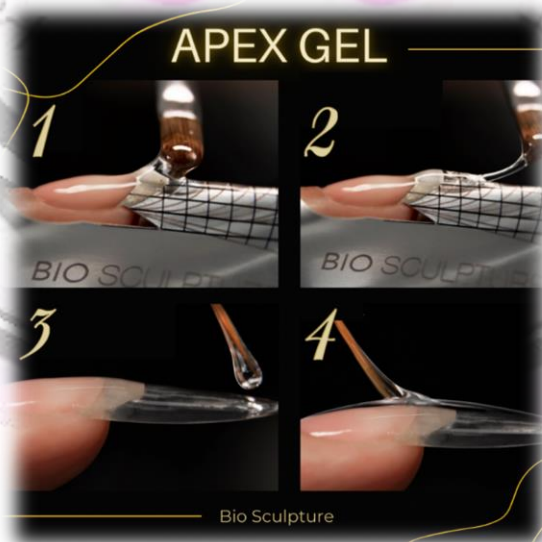
Je précise que tous les fichiers transmis via un lien ne pourront être partagés, ni échangés, ni vendu ils sont protégés par un copyright dans le cas contraire vous vous exposez à des sanctions pénales. Article L111-1 Article L112-2

Pratique présentielle

10 journées de 6 heures soit 60 h

- Présentation des produits
- Préparation du poste de travail règles d'hygiène
- Protocole de préparation de l'ongle
- Gainage gel
- Utilisation de la lime
- Pose complète sur capsules
- Pose complète sur chablon gel UV
- Pose gel camouflage
- L'Apex
- Protocole du limage diamant
- Pose de gel French toutes formes et Babyboomer
- Travail des gels de couleur/ USP
- Travail en full cover
- Réparations et Dépose
- Les vernis semi permanent / Rapide salon
- Conseils professionnels
- Initiation à la décoration d'ongle : Strass, Pigments chrome et paillettes
- Gérer le timing pour une bonne organisation

Angynail® Formations recommande une formation minimum de 3 semaines pour devenir Prothésiste Ongulaire PERFECT+ pour pouvoir s'installer à son compte et connaître les 3 techniques différentes de pose (Gel uv sur Capsules, chablon et Acrygel)



Formation Perfect + Distanciel Théorie 40h + 15 jours de Présentiel (6 heures / jour) soit 90h

Cette formation vous permettra de devenir une professionnelle accomplie, maîtrisant toutes les techniques de pose d'ongles.

Cette formule est conseillée pour une installation rapide à son compte.

Cette formation aborde les techniques Capsules, Chablons, gel UV, USP et Acrygel + Nail art Niv 1

Le contenu du stage

Théorie distancielle

+40 heures + questionnaires + liens vidéo

7 modules Théoriques distanciels

Module 1 Présentation du métier

Module 2 Anatomie et maladie de l'ongle

Module 3 Hygiène et Risques

Module 4 Ethique Professionnelle

Module 5 Les différentes prestations

Module 6 Notion de chimie du gel UV et du Primer

Module 7 Gestion administrative et financière

Chaque Module contient des sous modules précis avec des questionnaires de fin de lecture afin de suivre votre assimilation théorique.

Ils sont définis sur des fichiers "power point" très accessibles et faciles à apprendre.

Les questionnaires sont disponibles via un lien inséré directement dans les modules théoriques.

Ils sont notés sur 20 points et ne sont faisables qu'une seule fois.

Je précise que tous les fichiers transmis via un lien ne pourront être partagés, ni échangés, ni ils sont protégés par un copyright dans le cas contraire vous vous exposez à des sanctions pénales. Article L111-1 Article L112-2

Pratique présentielle

15 Journées de 6 heures soit 90h de Présentiel

- *Présentation des produits*
- *Préparation du poste de travail règles d'hygiène et de sécurité*
- *Le gainage*
- *Utilisation de la lime limage diamant*
- *Pose de gel capsules*
- *Pose de gel french toutes formes*
- *Travail des gels de couleur/VSP*
- *Travail en full cover*
- *Pose chablons*
- *Création d'un sourire parfait*
- *Les vernis semi permanent / rapidité et rentabilité*
- *Rectifications*
- *La zone de stress APEX*
- *Limage diamant*
- *Initiation à la décoration d'ongle : Strass et paillettes*
- *Gérer le timing d'une pose d'ongles*
- *Découverte de la ponceuse sur main d'entraînement (Les embouts / Le moteur / Entretien)*
- *Entraînement intensif sur des mains d'entraînement et ou modèle afin d'acquérir la dextérité et la rapidité nécessaires au métier de prothésiste /styliste ongulaire*

Découverte de la technique ACRYGEL

Maîtriser les bases en Nail Art XJU 1

(Colorimétrie, ratio eau, entraînement de base point, lignes et matériel)

Accueil clientèle et éthique professionnelle

Prise de Rendez-vous téléphonique ou directe

ANGYNAIL recommande une formation minimum de 3 semaines pour devenir Prothésiste Ongulaire PERFECT+ et pouvoir s'installer à son compte.

Formation full Perfect

Distanciel théorie 45 h + Présentiel (6 heures / jour) 120h soit 20 jours

Devenir professionnelle

Cette formation complète, vise à répondre à des compétences spécifiques, nécessaires à l'exercice d'un seul métier très pointu, stratégique pour la profession et pour lequel il n'existe pas de diplôme ou de titre professionnel adapté.

Le Titre professionnel inscrit au RNCP de niveau 3 Européen remplit les obligations d'apprentissage incluses dans la formule FULL PERFECT qui reprend la totalité des connaissances à acquérir.

Lien RNCP « Registre National de la Certification Professionnelle est Consultable sur mon site :

<https://angynail-formation.webnode.fr/rncp/>

Au cours de cette formation, le stagiaire sera formé au métier de prothésiste ongulaire, baigné directement dans le milieu professionnel mais également sur la gestion de son futur institut.

C'est une Formation pour débutant, non diplômé lui permettant d'apprendre le métier de prothésiste ongulaire et devenir un véritable professionnel de l'ongle à un rythme agréable et sans stress.

Le contenu du stage

Théorie distancielle

+45 heures de distanciel + questionnaires + liens vidéos

7 Modules théoriques distanciels

Module 1 Présentation du métier

Module 2 Anatomie et maladie de l'ongle

Module 3 Hygiène et Risques

Module 4 Ethique Professionnelle

Module 5 Les différentes prestations

Module 6 Notion de chimie du gel UV / de la résine Acrygel / Primer

Module 7 Gestion complète + liens vidéos site officiel Urssaf et logiciel Excel de gestion

Chaque Module contient des sous modules précis avec des questionnaires de fin de lecture afin de suivre votre assimilation théorique tranquillement chez vous.

Ils sont définis sur des "power points" très accessibles et faciles à apprendre.

Les questionnaires sont disponibles via un lien inséré directement dans les fichiers.

Ils sont notés sur 20 points et ne sont faisables qu'une seule fois.

L'intérêt de cette méthode étant que vous puissiez prendre votre temps pour apprendre grâce aux fichiers consultables sur Google

Drive à volonté durant votre formation.

Le transfert des modules théoriques se fera par étape validées et vous pourrez prendre le temps de répondre aux questions tranquillement et sans stress chez vous ou ailleurs depuis votre téléphone ou votre PC.

Ces questionnaires permettent un suivi et non une validation pas d'inquiétudes !

La validation finale aura lieu grâce à un Examen final théorique et pratique en présentiel en plus.

Je précise que tous les fichiers transmis via Google Drive ne pourront être partagés, ni échangés, ni vendus car ils sont protégés par un copyright dans le cas contraire vous vous exposez à des sanctions pénales. Article L111-1 Article L112-2

Pratique présentielle

+15 journées de 6 heures soit 90h de Présentiel

- *Présentation des produits*
- *Préparation du poste de travail règles d'hygiène*
- *Préparation de l'ongle*
- *Gainage et remplissage*
- *Limage diamant*
- *Les french*
- *Les gels de couleur/USP*
- *Les formes d'ongles "salon" : amande, carré, carré arrondi, ovale*
- Les Capsules et Les chablons*
- *Apprentissage de la Pose Capsule et la Pose de chablons*
- Dépose et Réparations*
- Renfort d'ongle fibre de verre*
- Les gels de couleur*
- Maîtriser les bases en Nail Art Niv 1*
(Colorimétrie, ratio eau, entraînement de base point, lignes et matériel)

Technique ACRYGEL

- Présentation des produits et outils nécessaires à son utilisation*
- Pose complète sur chablons avec la technique Acrygel*

Ethique professionnelle

- Accueil clientèle*
- Prise de Rendez-vous téléphonique ou directe*

Découverte de la ponceuse sur main d'entraînement + liens vidéos

- Les embouts / Le bloc moteur / L'entretien*
- *Utilisation et tenue de la ponceuse*

La dépose et les soins

Mises en situation

Accueil, Présentation professionnelle
Prises de photographies et info graphismes
Elaboration d'une fiche client, d'une carte de visite, LOGO et affiche tarifaire.
Publicité / Réseaux sociaux / Vente
Gestion administrative
Gestion financière

Des devoirs seront distribués en fonction de l'avancée de l'apprentissage et de la formation.



Les différents pôles

1. Pôle administratif

La présentation du pôle administratif se construit autour de 2 axes : Admission et support.

Services Missions détaillées

Service admission Accueil

- Assurer l'accueil téléphonique et physique des apprenants.

Gestion des missions

- Assurer l'organisation logistique des formations
- Gestion des déplacements éventuels de Madame Lecoeure Angélique

Interface

- Assurer l'interface avec les différents partenaires (gestion des conventions...)
- Assurer l'interface avec les stagiaires (Gestion des conventions, suivis formations, messages, délivrance des diplômes...)
- Assurer l'interface avec les partenaires gestions handicapés.

Gestion financière

- Mise en place du budget et son exécution
- Suivi des conventions
- Suivi des devis et facturations par tableau de bord

Engagements

Le pôle administratif s'engage à ce que chaque demande de contact soit prise en charge et à ce que les stagiaires puissent être accompagnés au mieux pendant toute la durée de leur formation.

2. Pole compétences

Le pôle compétences accompagne les stagiaires dans l'acquisition et le développement de leurs compétences professionnelles.

Missions détaillées Conception

- Définir le contenu pédagogique et le déroulement de la formation
- Mettre en place des techniques d'évaluation
- Proposer de nouvelles techniques pédagogiques et outils d'apprentissage facilitant l'apprentissage d'un savoir Formation
- Contribuer au bon déroulement des actions de formation
- Élaborer et animer des cycles de formation
- Veiller aux éventuels abandons
- Évaluer les résultats

Veille

- Assurer les veilles réglementaires dans son domaine d'intervention
- Assurer la veille pédagogique et technique dans son domaine d'intervention

Engagements

Le pôle formation professionnelle se mobilise pour que les apprenants puissent acquérir les compétences et connaissances nécessaires à la reprise d'une activité et à la construction de leur projet professionnel.

Organigramme

« Madame Lecoeure Angélique »

Responsable de la formation
Lecoeure Angélique

Pôle Administratif Pôle Compétences Pôle Insertion

Secrétaire

Agent d'accueil

Comptable

Référent handicap

Formateurs

Veilleurs

Lecoeure Angélique

Business Developer

Communication

Lecoeure Angélique

Lecoeure Angélique

Pour toutes réclamations

Par mail angynailformations@gmail.com

Par téléphone

06.87.31.41.96

Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/AngynailSaintAmandLesEaux>

Site internet : <https://angynail-formation.webnode.fr/>

Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation Présentielle et Distancielle

I – Préambule

Angynail©Formations PAR MADAME LECOEVRE ANGELIQUE est un organisme de formation professionnelle indépendant.

Madame LECOEVRE Angélique est domiciliée au 433 rue du gros PIN 59230 Saint Amand les Eaux

Enregistré sous le numéro 32591211059 auprès du préfet de région Hauts de France

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- MADAME LECOEVRE ANGELIQUE sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » « apprenants » ;
- Le directrice de la formation de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

IV - Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 6 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 7 : Lieux de restauration

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE. S'ils le désirent les stagiaires peuvent se restaurer dans un autre lieu de leur choix.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 9 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

V – Discipline

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 11 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent pas :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

Article 13 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 14 : Usage du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 16 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Tous les fichiers transmis via la dématérialisation ne pourront être partagés, ni échangés, ni vendus car ils sont protégés par un copyright et droit d'auteur dans le cas contraire vous vous exposez à des sanctions pénales. Article L111-1 Article L112-2

Article 17 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 18 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires MADAME LECOEVRE ANGELIQUE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 19 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Article 20 : Procédure disciplinaire

a) Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

b) Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

c) Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

d) Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

VI – Représentation des stagiaires

Article 21 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement.

Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 22 : Rôle des délégués des stagiaires

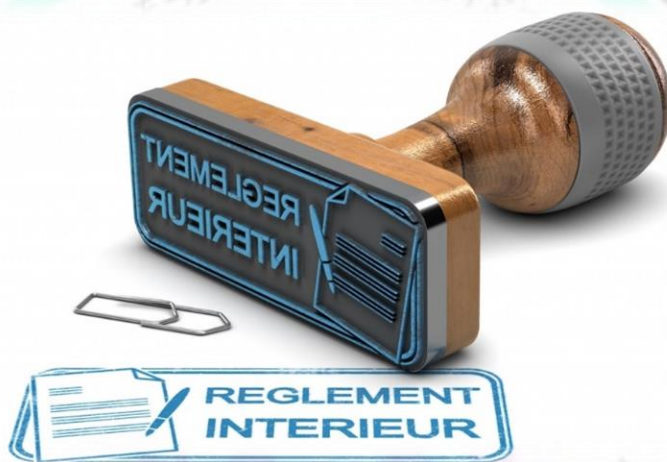
Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 23 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Dernière mise à jour : le 18/03/2024

Le site Internet <https://angynail-formation.webnode.fr/> (ci-après le « Site ») est édité par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE situé au 433 rue du Gros PIN 59230 SAINT AMAND LES EAUX immatriculée sous le numéro 538 731 852 00017.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE est un organisme de formation proposant des formations à destination des professionnels du secteur d'activités NAF / 9602B SOINS DE BEAUTE. 9602A COIFFURE et autres personnes désirant se former à la prothésiste ongulaire.

Cible emploi : Entreprise individuelle, TPE ou PME, en micro entreprise, en salon d'esthétique en tant que salarié ou en salon de coiffure et également en parfumerie ou salon de massage, à domicile.

Article n° 1. Définitions

Les termes dont la première lettre est en majuscule dans les présentes ont la signification suivante :

CGU Désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site

CGV Désigne les deux conditions générales de vente des Formations (définies ci-dessous), l'une réalisée à destination des Professionnels et l'autre à destination des Consommateurs, disponibles sur le Site.

Consommateur : Désigne une personne physique majeure achetant une Formation à titre personnel, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contenus : Désigne tout élément, donnée, application, logiciel, interface, base de données, œuvre ou composante de toute nature et de tout genre tels que notamment les textes, visuels, images, sons, vidéos, photos, illustrations, dessins, icônes, créations informatiques ou infographiques, Animations audio et/ou vidéo du Site, de la Plateforme ou des formations MADAME LECOEVRE ANGELIQUE.

Durée : Désigne la période durant laquelle la FEL est accessible sur la Plateforme et utilisable par le Professionnel ou le Consommateur, une fois son achat effectué. Dans tous les cas, la Durée maximale d'une FEL est de **quatre mois** à compter du premier accès.

FEP : Désigne les Formations En Présentiel

FEL : Désigne les Formations En Ligne

Informations Confidentielles : Désigne toutes les informations et données quelle qu'en soit la nature et notamment techniques, commerciales, stratégiques ou financières, ainsi que, notamment et de manière non exhaustive, tous documents de toute nature, écrits ou imprimés, tous Contenus, échantillons, modèles, maquettes, spécifications, logiciels, produits, rapports, descriptifs, états financiers, prévisions, études de marchés, savoir-faire et autres présentés comme confidentiels par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, le Professionnel ou le Consommateur et transmis sur le Site ou via la Plateforme par écrit, oral ou par tout autre moyen.

Professionnel : Désigne le professionnel exerçant son activité soit de manière indépendante sous une forme immatriculée sous un numéro SIREN, soit sous la forme d'une personne morale de droit privé ou de droit public. Le Professionnel peut désigner plusieurs Stagiaires comme bénéficiaires des FEL ou FEP.

Site : Désigne le site internet <https://angynail-formation.webnode.fr/>

Visiteurs : Désigne les personnes physiques ou morales qui consultent le Site ou s'inscrivent à la newsletter sur le Site.

Article n° 2. Objet des CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation du Site (ci-après « CGU ») établissent les règles selon lesquelles MADAME LECOEVRE ANGELIQUE met à disposition de tout internaute des informations ainsi que son offre de services, et qui s'appliquent à toute personne ayant accès ou consultant le Site (ci-après les « Visiteurs »). La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation des présentes CGU.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE se réserve le droit de mettre à jour et de changer les CGU à tout moment et sans notification préalable. Cette modification ne vaut que pour l'avenir, et s'applique à toute nouvelle caractéristique du Site. La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation de la nouvelle version des CGU.

Article n° 3. Offres MADAME LECOEVRE ANGELIQUE

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE commercialise des formations à destination des Professionnels :

- Soit en présentiel en réunissant en un même lieu les Professionnels inscrits pour des ateliers
- Soit à distance via des contenus de formation théoriques mis à disposition en ligne via le Site et la plateforme d'accès aux contenus (ci-après la « Plateforme »).

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE commercialise également des formations à destination des Consommateurs à distance via des contenus de formation mis à disposition en ligne via le Site et la Plateforme.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE déclare, au début de chaque année civile, les liens pouvant entraîner un conflit d'intérêt et s'engagent à respecter les obligations et engagements suivants : devoir de probité, d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de professionnalisme et de réserve.

Les programmes des formations sont recensés sur le Site dans des catalogues distincts selon qu'il s'agit d'une Formation En Présentiel (FEP) ou d'une Formation En Ligne (FEL).

Ces programmes sont prévisionnels : il peut y avoir des modifications de dernière minute, aussi bien sur le contenu des interventions que le profil des intervenants. Ils sont détaillés par fiches thématiques dans les catalogues des formations, précisant également les modalités de suivi et les types d'évaluation.

Article 3.1. Formations En Présentiel (FEP)

Les Formations En Présentiel ne sont pas réservées qu'aux Professionnels. Elles réunissent des publics divers et variés dans les locaux de MADAME LECOEVRE 433 rue du Gros PIN 59230 SAINT AMAND LES EAUX autour de séances de formation en salle consacrées à l'apprentissage liées à la profession de prothésiste ongulaire.

L'ensemble des Contenus des formations et des cours des FEP sont remis pendant ou à l'issue de la FEP. À l'issue de la FEP, un questionnaire de satisfaction est adressé aux participants, par courrier électronique, **le dernier jour de la formation**.

Un second questionnaire est adressé **quatre (4) mois** à compter de la fin de la formation.

Pour passer commande d'une FEP, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE invite tout Visiteur à entrer directement en contact directement avec l'adresse suivante : angynailforamtions@gmail.com

Article 3.2. Formations théoriques En Ligne (FEL)

Les Formations En Ligne sont réservées aux Professionnels et aux Consommateurs qui passent commande des FEL après acceptation des CGV. Les Visiteurs sont expressément renvoyés à ces dernières.

Article n° 4. Conditions d'utilisation du Site

Article 4.1. Navigation sur le Site

Le Site présente par défaut les contenus et fonctionnalités suivantes :

La présentation de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, de son expérience professionnelle et du déroulement des formations ainsi que de ses principes.

Le catalogue des formations proposées par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ; et d'autres services décrits séparément dans les présentes CGU.

Il est recommandé, pour accéder à ces fonctions de manière optimale, d'utiliser les navigateurs suivants : Microsoft Edge 15 et ses versions ultérieures ; Internet Explorer 9 et ses versions ultérieures ; Firefox 3.6 et ses versions ultérieures ; Safari 7 et ses versions ultérieures ; Chrome 7 et ses versions ultérieures ; Opera 12 et ses versions ultérieures.

Le Professionnel doit s'assurer qu'il dispose et qu'il a mis à disposition du ou des Apprenant(s) des matériels, logiciels, configurations et autres éléments permettant une connexion suffisante à Internet ainsi que l'accès au Site et à la Plateforme, sous sa seule responsabilité.

Article 4.2. Liens vers d'autres sites

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE propose sur le Site des liens hypertexte vers des sites tiers. Ces liens sont établis en fonction de l'intérêt du contenu proposé par ces sites, au moment où les liens ont été créés. Cependant, ces sites tiers étant par nature indépendants de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, ils peuvent évoluer ensuite sans préavis et MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ne peut donc pas garantir la pérennité des contenus accessibles par ces liens au fil du temps.

En conséquence, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ne saurait être tenue pour responsable des contenus accessibles à partir des liens, et décline toute responsabilité éditoriale à ce titre. Tout Visiteur observant un lien présent sur le Site et conduisant à un contenu qui semble obsolète ou inapproprié est invité à le signaler par l'intermédiaire de la page contact.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE n'assume aucune responsabilité quant aux informations publiées sur ces sites et les liens hypertexte ainsi fournis n'impliquent aucune caution concernant le contenu de ces sites.

Article 4.3. Newsletter & Formulaire contact

D'une façon générale, les Visiteurs peuvent visiter le Site sans avoir à renseigner d'informations ou de données à caractère personnel. Toutefois, dans le cas des demandes via le formulaire de « Contact », des demandes d'inscriptions ou de préinscriptions aux FEL et au FEP, le Visiteur doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel. Les conditions de la Politique de confidentialité de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE sont alors applicables, notamment pour l'exercice par les Visiteurs de leurs droits.

Article 4.4. Disponibilité du Site

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE met le Site à disposition des Visiteurs, sous réserve des aléas techniques et des plages de maintenance applicables. Les Visiteurs sont informés des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ne peut garantir une accessibilité permanente au Site et ne peut être tenue responsable des éventuels ralentissements ou indisponibilités. L'accès au Site est fourni dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les Visiteurs reconnaissent avoir conscience des caractéristiques techniques et des aléas relatifs aux temps de chargement, consultation ou autres transactions effectuées sur internet, la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données ou encore le taux de disponibilité de la bande passante. Les Visiteurs reconnaissent également qu'ils sont avertis des risques de failles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données et contenus envoyés et reçus via internet.

Article n° 5. Protection des données à caractère personnel

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE s'engage à respecter le droit applicable en France relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, i.e. la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi du 20 juin 2018 et complétée par son décret d'application du 1er août 2018, ainsi qu'au Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la Politique de confidentialité dédiée à ces questions.

Les Visiteurs sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Article 5.2. Sécurité et confidentialité du traitement

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, son personnel et ses sous-traitants prennent toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des Visiteurs et des Apprenants dans le cadre de la fourniture du Site et de l'exécution des FEL, et notamment à ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel qu'aux seuls personnels de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE et de ses Partenaires sous-traitants dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE et ses sous-traitants s'engagent à implémenter tout dispositif de sécurité conforme aux normes en vigueur, permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel contre les risques d'intrusion, de fuite, de détournement ou de corruption.

Article n° 6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Site, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, sans qu'aucune des stipulations des CGU du Site ne puisse être interprétée comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété aux Visiteurs ou à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant de ce Site (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE.

Article 6.1. Limitation d'utilisation

Conformément à l'article L. 122-5, alinéa premier, du Code de la Propriété Intellectuelle, la reproduction d'un élément du site à des fins personnelles et pour un usage privé est autorisée, ce qui exclut expressément toute réutilisation à titre commercial et toute transmission à un tiers quel qu'il soit. Le Visiteur est informé que toute utilisation non autorisée de tout ou partie du Site est susceptible de poursuites, et s'interdit toute communication aux tiers ou toute réutilisation à d'autres fins que sa formation.

La mise à disposition du Site n'emporte pas l'autorisation pour les Visiteurs d'utiliser les marques et les signes distinctifs de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, de ses partenaires, prestataires et sous-traitants, ni de tout contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute appropriation ou utilisation non autorisée de tout ou partie du Site, des marques ou des signes distinctifs mentionnés ci-dessus engage la responsabilité du Visiteur envers MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, nonobstant tout recours de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE.

Toute utilisation du Site autre que celle autorisée par les présentes CGU est interdite. À ce titre, les Visiteurs s'interdisent de procéder à toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie du Site, par quelque moyen que ce soit. En outre, est interdite toute diffusion, distribution, mise à disposition directe ou indirecte de tout ou partie du Site au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Site, notamment en vue de la création d'un service similaire. De même, sont interdites l'extraction ou la réutilisation d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données utilisées par le Site.

Article n° 7. Responsabilité

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE s'engage à mettre à disposition le Site et à fournir des informations pertinentes dans le cadre d'une obligation de moyens. Les Visiteurs utilisent le Site à leurs propres risques. La responsabilité de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ne peut être engagée quant à d'éventuelles erreurs ponctuelles et inopinées pouvant survenir sur le Site.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE invite tout Visiteur qui constate une erreur à la signaler à MADAME LECOEVRE ANGELIQUE via la page de contact.

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses prestataires et sous-traitants éventuels et causant un dommage à l'autre partie, dans les conditions des présentes.

Elles s'engagent à ne pas faire du Site et des Contenus un usage contraire au droit applicable aux communications électroniques, ni à apporter leur concours à un tel usage.

Quelle que soit la FEL ou la FEP en cause et en toute hypothèse, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects des Consommateurs, du Professionnel, des Apprenants ou de tiers, et notamment de toutes pertes de données, de clientèle ou de prospects, perte de chance, manque à gagner, augmentation de coûts, action ou réclamation engagée par un tiers contre le Professionnel, le Consommateur ou les Apprenants, absence ou de faible réponse à une prospection commerciale, sans que cette liste soit limitative. En cas de manquement de MADAMELECOEVRE ANGELIQUE prouvé par le Professionnel, le Consommateur ou l'Apprenant, la responsabilité de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE pour dommages directs prouvés par ces derniers est limitée au prix de la FEL ou la FEP concernée.

En outre, en cas de litige, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE peut valablement administrer la preuve des actions et des validations du Professionnel, des Apprenants et des Consommateurs à l'aide des logs de connexion MAIL, relevés et autres éléments reçus, générés ou conservés par MADAME LECOEVRE ANGELIQUE qui seuls feront foi, ce que le Professionnel, les Apprenants et les Consommateurs reconnaissent.

En toute hypothèse, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE se réserve le droit d'interrompre la ou les FEL ainsi que l'accès au Site et/ou de supprimer les contenus litigieux de ses serveurs ou ceux de son partenaire, sans préavis ni indemnité aux Visiteurs, nonobstant la faculté pour MADAME LECOEVRE ANGELIQUE de poursuivre l'indemnisation de ses éventuels préjudices.

Article n° 8. Confidentialité

La consultation du Site n'est pas couverte par une obligation de confidentialité, mais les échanges avec MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, notamment suite à l'utilisation de la page contact ou les demandes d'inscriptions ou de pré-inscriptions sur le Site, ont le caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les Informations

Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGU ; et (iii) n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGU.

Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de consultation du Site et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants (routeurs, DSP, etc.) des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles hébergées, et s'assure de la mise en oeuvre de mesures de sécurité physiques, logiques, et des restrictions d'accès nécessaires, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Article n° 9. Divers

Article 9.1. Force majeure

En cas de force majeure, les obligations de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE relatives au Site seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les cas d'introduction frauduleuse sur le système informatique et/ou de piratage des données de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE

Article 9.2. Sous-traitance

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE recourt à des Partenaires pour la fourniture de tout ou partie du Site, et notamment à un hébergeur. En conséquence, il est convenu que MADAME LECOEVRE ANGELIQUE peut confier à un sous-traitant tout ou partie des prestations stipulées dans les présentes CGU, et recourt à des professionnels fournissant des prestations conformes à l'état de l'art. MADAME LECOEVRE ANGELIQUE reste toutefois responsable envers les Visiteurs des prestations sous-traitées, dans les conditions de l'article « Responsabilité » ci-dessus.

Article n°9.3. Autres

Les CGU expriment l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substituent à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet. MADAME LECOEVRE ANGELIQUE se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur des présentes CGU pour prendre en compte toute modification technique ou réglementaire applicable au Site, sans préavis. Les Visiteurs en sont informés via le Site.

En cas de nullité d'une stipulation des CGU, les autres stipulations resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle stipulation qui se substituera à la disposition concernée.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des CGU ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits qu'elle tient des CGU.

MADAME LECOEVRE ANGELIQUE se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix. En outre, les CGU ne comportent aucune exclusivité, MADAME LECOEVRE ANGELIQUE restant libre de mettre tout service du catalogue MADAME LECOEVRE ANGELIQUE à disposition d'autres clients que les Visiteurs, directement ou indirectement, sans restriction. MADAME LECOEVRE ANGELIQUE fait élection de domicile à son adresse dans les présentes CGU.

Article n° 10. Droit applicable

Les CGU sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGU pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGU sera porté devant le tribunal compétent de MADAME LECOEVRE ANGELIQUE, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.